



USS Union syndicale suisse

[www.uss.ch](http://www.uss.ch)

## Formation professionnelle (II)

### **Attestation fédérale de formation : une formation judicieuse... qui peut faire mieux**

Peter Sigerist, secrétaire central de l'USS/fq

Dans la période qui a précédé l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2004, on a beaucoup discuté – dans les syndicats aussi – de la nouvelle formation professionnelle en deux ans avec attestation fédérale, qui était appelée à remplacer la formation élémentaire. On dispose aujourd'hui de plusieurs évaluations de cette innovation. La plus récente a été réalisée par l'idheap (Institut de hautes études en administration publique) de Lausanne sur mandat de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie. Le bilan qu'elle dresse confirme aussi les résultats des études antérieures, ainsi que l'opinion dominante au sein de l'Union syndicale suisse (USS) selon laquelle l'introduction de cette nouvelle formation en deux ans n'est pas une concurrence pour les autres qui débouchent, après trois ou quatre ans, sur un certificat fédéral de capacité (CFC). Le niveau de la formation professionnelle initiale a donc été globalement rehaussé. Le groupe visé par le législateur pour cette nouvelle formation, les personnes socialement défavorisées, a donc été atteint.

La perméabilité entre les formations en deux ans et celles qui mènent à un CFC (passage de la première formation à la deuxième, mais raccourcie) est bien là. Mais 20 % seulement en font usage, un pourcentage qui doit augmenter, car la formation avec CFC permet de passer à la formation professionnelle supérieure.

L'encadrement individuel spécialisé prévu par le législateur sur la pression des syndicats s'est aussi avéré efficace. Mais seule la moitié des apprenti(e)s en ont profité. Il appartient aux cantons ainsi qu'aux écoles professionnelles de concrétiser ce mandat, pour celles-ci en organisant leurs cours de soutien de sorte que les apprenti(e)s en formation de deux ans avec attestation fédérale puissent aussi y participer.

Quant à elles, les nouvelles du marché du travail sont moins bonnes. Les jeunes ayant effectué une telle formation en deux ans rencontrent de grandes difficultés pour trouver un travail correspondant à leurs acquis. Des efforts redoublés sont nécessaires ici, mais sûrement pas dans le sens d'une réduction de la durée d'indemnisation des jeunes par l'assurance-chômage !

23 août 2010

uss-Infos 11 / 2010